



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
PÔLE PLANIFICATION URBAINE PATRIMOINE
SERVICE DROIT DES SOLS

29.27.25 – 29.27.52

AVIS DU MAIRE

concernant une demande de Permis de construire déposée le 06/03/2025

PAR :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LA GUYANE
2093, ROUTE DE BADUEL

97300 CAYENNE

POUR UN PROJET SITUE : à CAYENNE (97300)
Références cadastrales : 302 BN 924

Nature des travaux : installation de quatre ombrières de parking munies de panneaux photovoltaïques

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale de l'Equipeement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. SITUATION DU PROJET	Distance approximative de la construction la plus proche : 5 mètres
12.	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? OUI Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? NON
13. OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU : Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ?

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	Avant le : Largeur de la voie : Nature du revêtement : Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet : Y a-t-il un plan d'alignement ? Une cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ? Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ?
22. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Avant le : Diamètre des canalisations : Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?
23.a. RESEAU DE GAZ	Avant le : La desserte en gaz est : NON Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?
23.b.	Avant le :

RESEAU D'ELECTRICITE	La desserte en électricité est : OUI	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	Le réseau d'électricité situé sur le terrain devra être enterré	
23.c. RESEAU DU TELEPHONE	La desserte du téléphone est : OUI	
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	Le réseau du téléphone situé sur le terrain devra être enterré	
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	Avant le :	
	Type de réseau :	
	Adaptation du réseau des eaux pluviales par rapport au projet :	
	Adaptation du réseau des eaux usées par rapport au projet :	
	Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ?	
25. RESEAU SECURITE INCENDIE	Existe-t-il une station d'épuration ? NON	
	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? OUI	
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?	
	1. La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ?	
	La commune pourra-t-elle assurer le ramassage scolaire ?	
	2. La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ?	
3. Y a-t-il des problèmes relatifs à d'autres équipements collectifs ? Lesquels ?		

3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

31. MONTANT DE LA PARTICIPATION PROPOSEE	
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	
33. DELAI DE RECOUVREMENT PROPOSE	

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41. AIRES DE STATIONNEMENT	Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ?
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ?
	Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ?
43. ASPECT EXTERIEUR	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ?
	Observation

5. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE		Cayenne, le 23 AVR. 2025
		Le Maire,
		 Sandra TROCHIMARA